

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Dépôt rapport financier 2021

Correction de l'avis public du 5 décembre 2022

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, conformément à l'article 176.1 du Code municipal, lors d'une séance **extraordinaire** du conseil, laquelle se tiendra le **20 décembre 2022, à 15 h 30**, en la salle habituelle des délibérations, seront déposés le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport du vérificateur.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à www.st-damien.com

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le dépôt du rapport financier.

Donné à Saint-Damien, le 9 décembre 2022.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier